

**Avenant n°1 – Avenant de transfert**  
**Marché de travaux relatif à l'aménagement de l'avenue de la Méditerranée à Vias**

**Entre les soussignés :**

**La Commune de Vias**, représentée par Jordan DARTIER, agissant en tant que Maire ou son représentant, agissant par délégation,

Ci-après dénommée « la Commune de Vias »

**D'une part,**

**Et**

**BORDERES-SANCHIS**, société par actions simplifiée au capital de 38 500 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers sous le numéro 389 011 420 00053, ayant son siège social situé 17 rue du Père Jean-Baptiste Salles à Agde (34300), représentée par Jean-Charles BODEZ, agissant en sa qualité de Président, et dûment habilité à signer les présentes,

Ci-après dénommée « **BORDERES-SANCHIS** »,

**D'autre part,**

**Considérant,**

- **Le marché N°2017-005** en date du 7 Août 2017, par lequel la société S.E.E.G. s'est engagée en groupement avec l'entreprise SOGETRALEC à réaliser **les prestations du lot N°4 – Eclairage Public.**
- Le traité de fusion en date du 23 Septembre 2021 entre les sociétés S.E.E.G. / BORDERES / SE SANCHIS
- Le procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 Décembre 2021.
- L'extrait Kbis en date du 3 février 2021.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE I**

La société BORDERES-SANCHIS se substitue dans tous les droits et obligations de la société S.E.E.G.

Cette société, qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat en cours aux mêmes conditions économiques.

La société BORDERES - SANCHIS devient titulaire de marché aux termes du présent avenant de transfert.

## ARTICLE II



La Commune de Vias se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom de la société BORDERES – SANCHIS auprès de la banque BTP BANQUE

IBAN FR76 3025 8100 0008 0219 5274 289      Code BIC BATIFRP1XXX

## ARTICLE III

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait en deux exemplaires originaux,

<p>Pour la Commune de Vias Lieu, date, cachet et signature</p> <p>Vias, le 15 décembre 2022</p> 	<p>Pour BORDERES-SANCHIS Lieu, date, cachet et signature</p> <p>Agde, le 5 décembre 2022</p> <p><b>BORDERES - SANCHIS</b> (anciennement S.E.E.G.) 17 rue du Père Jean Baptiste Salles 34300 AGDE Tél: 04 67 01 02 60 SIRET: 389 011 420 00053</p> 
--	---